

# LES COMMERCES À MONTEUX

**DEVANTURES - ENSEIGNES - VITRINES -  
INTEGRATION DES ELEMENTS TECHNIQUES**

*Guide élaboré par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et  
de l'environnement de Vaucluse pour la Ville de Monteux*



# LES COMMERCES A MONTEUX

## DEVANTURES - ENSEIGNES - VITRINES - INTEGRATION DES ELEMENTS TECHNIQUES



Toute intervention sur un commerce doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.  
Se renseigner auprès de l'accueil du Service Urbanisme de la mairie

# DEVANTURES TRADITIONNELLES EN APPLIQUE

La devanture traditionnelle est en applique, réalisée en bois, et se compose d'un coffrage plaqué sur la façade. Elle permet d'intégrer les différents éléments techniques comme les coffrets, compteurs, réseaux secs, ventilation, climatisation, éclairage... Ce type d'ouvrage est particulièrement adapté aux centres bourgs.

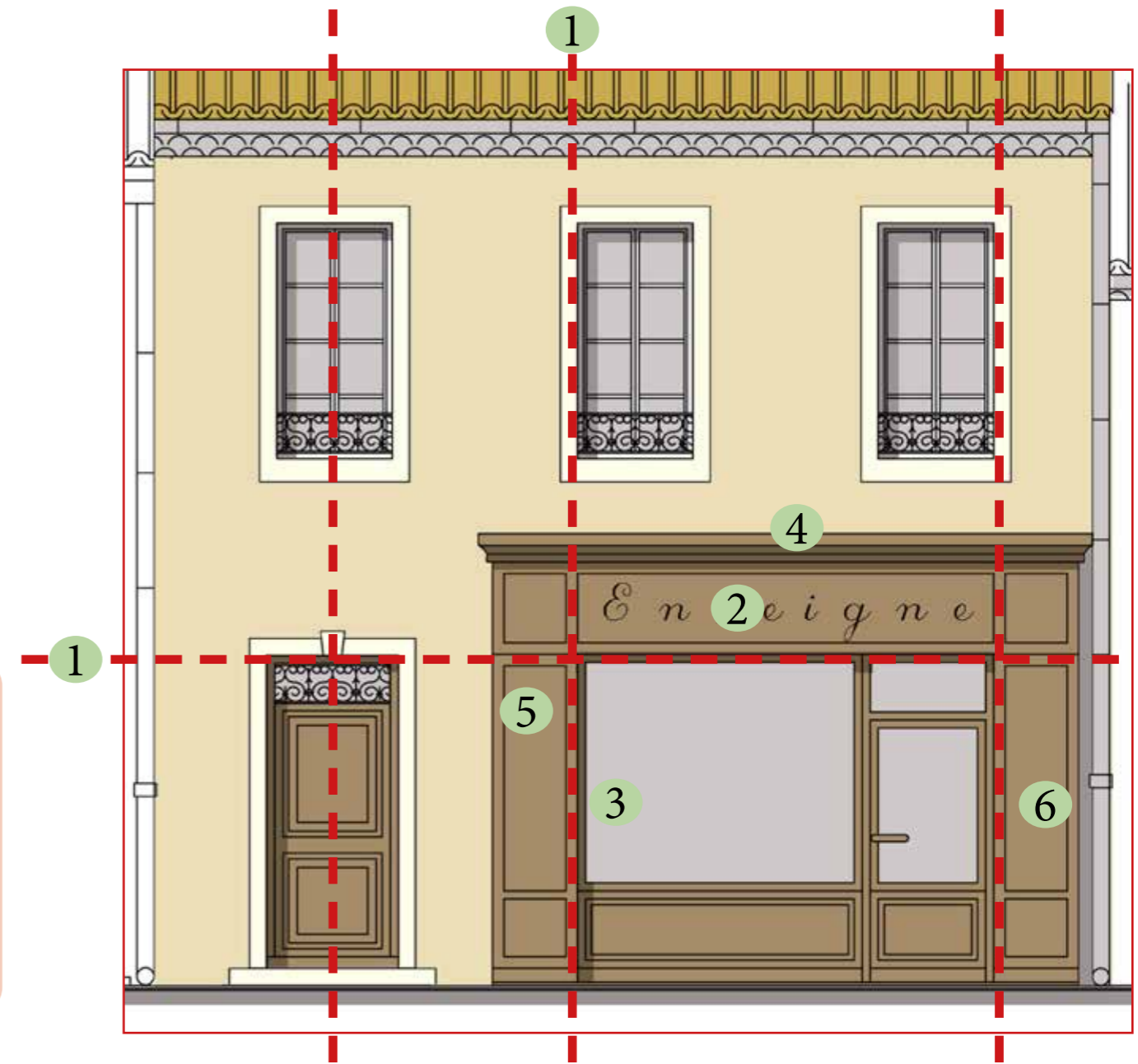


## CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE

1. Le dimensionnement et les proportions des devantures doivent respecter la composition globale de la façade de l'immeuble. Pour cela, chaque devanture est conçue selon le rythme vertical des baies des niveaux supérieurs. On s'appuiera sur les lignes horizontales et verticales des seuils, linteaux, axes et tableaux des ouvertures existantes pour définir la proportion des devantures.
2. L'enseigne doit être peinte ou composée de lettres découpées appliquées sur la partie haute de la devanture.
3. La vitrine en elle-même est en recul d'environ 25cm par rapport au nu de la façade.
4. La corniche bois doit être protégée en totalité par une couvertine en métal.
5. Les caissons seront plus ou moins nombreux, en saillie, en creux, marqués par une moulure.
6. Parfois les montants latéraux permettront de replier les volets de protection.

## A EVITER

- Peindre la façade du rez-de-chaussée de la même couleur que la devanture.
- Surdimensionner la devanture par rapport à la vitrine.
- Multiplier les inscriptions diverses sur la devanture et la vitrine.
- Couvrir la totalité du rez-de-chaussée avec la devanture.
- Peindre la devanture avec des couleurs primaires, criardes ou en noir.
- Englober la porte d'entrée de l'immeuble dans la devanture.



# DEVANTURES CONTEMPORAINES EN APPLIQUE

La devanture contemporaine est la plupart du temps réalisée en bois et se compose d'un coffrage appliqué sur la façade. Elle permet d'intégrer les différents éléments techniques comme les coffrets, compteurs, réseaux secs, ventilation, climatisation, éclairage... Ce type d'ouvrage est adapté à tout lieu.

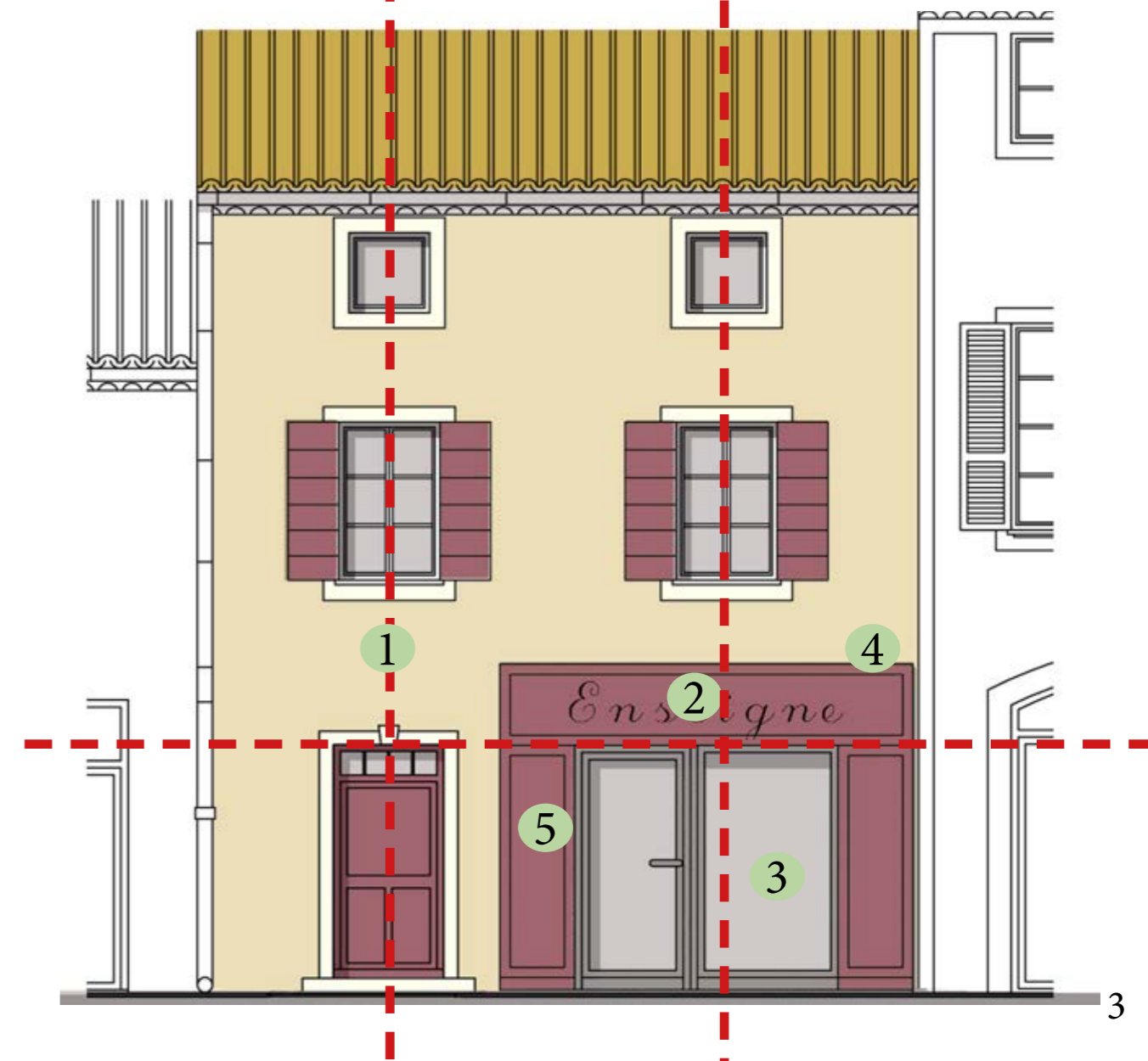


## CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE

1. Le dimensionnement et les proportions des devantures doivent respecter la composition globale de la façade de l'immeuble. Pour cela, chaque devanture est conçue selon le rythme vertical des baies des niveaux supérieurs. On s'appuiera sur les lignes horizontales et verticales des seuils, linteaux, axes et tableaux des ouvertures existantes pour définir la proportion des devantures.
2. L'enseigne doit être peinte ou composée de lettres découpées appliquées sur la partie haute de la devanture.
3. La vitrine en elle-même est en recul d'environ 25cm par rapport au nu de la façade.
4. La partie haute doit être protégée de la pluie par une couvertine en métal.
5. Les caissons seront peu nombreux, en saillie, en creux.

## A EVITER

- Peindre la façade du rez-de-chaussée de la même couleur que la devanture.
- Surdimensionner la devanture par rapport à la vitrine.
- Multiplier les inscriptions diverses sur la devanture et la vitrine.
- Couvrir la totalité du rez-de-chaussée avec la devanture.
- Peindre la devanture avec des couleurs primaires, criardes ou en noir.
- Englober la porte d'entrée de l'immeuble dans la devanture.



La devanture en feuillure s'insère dans les baies existantes. Elle conserve les maçonneries apparentes et laisse visible la structure de l'immeuble. Le vitrage est parallèle à la façade en retrait d'au moins 20 cm. Les menuiseries sont, le plus souvent, réalisées dans des matériaux nobles comme le bois, l'acier, l'aluminium laqué.

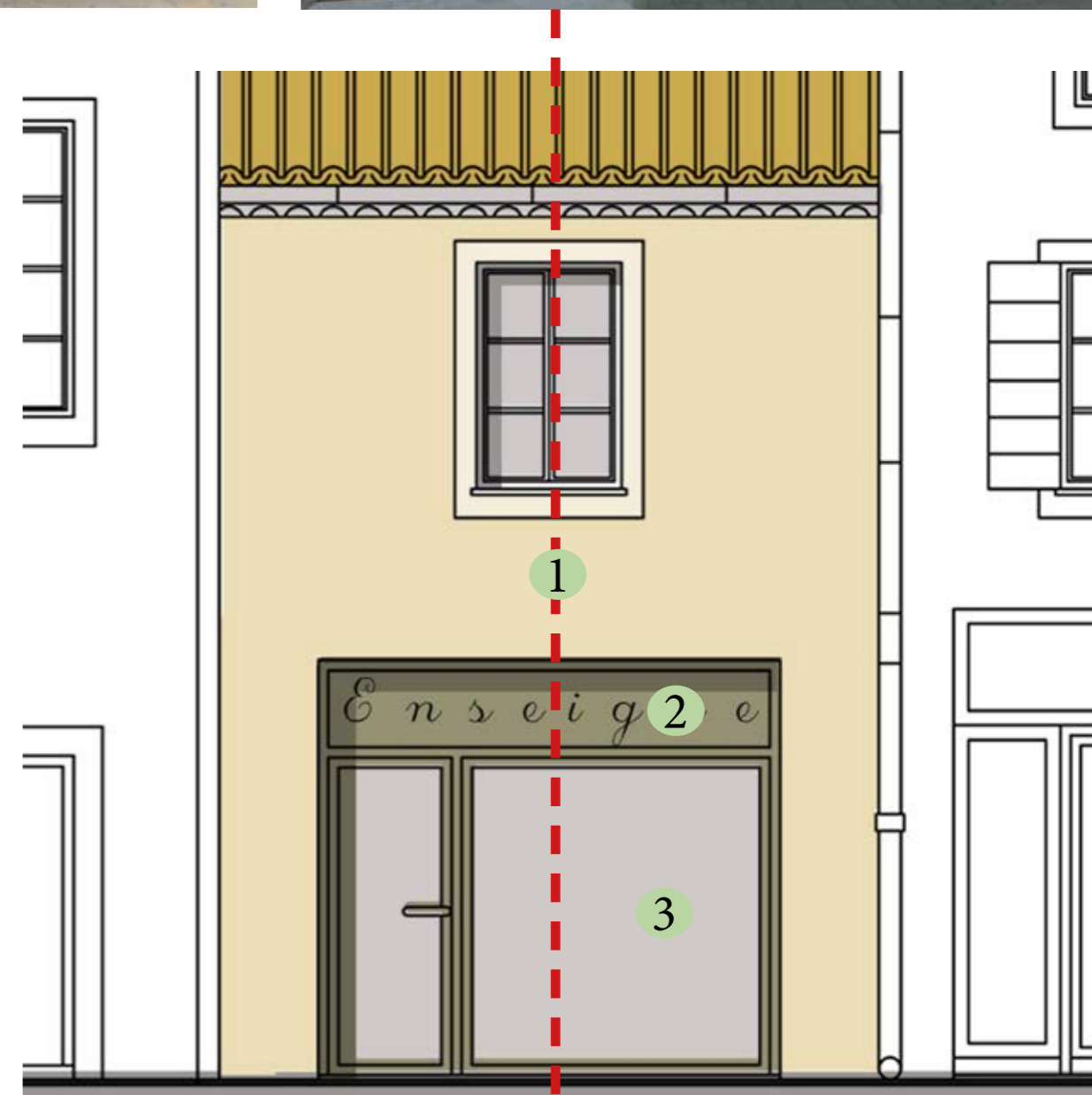


## CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE

1. Le dimensionnement et les proportions de la vitrine doivent respecter la composition globale de la façade de l'immeuble. Pour cela, chaque ouverture est conçue selon le rythme vertical des baies des niveaux supérieurs. On s'appuiera sur les lignes horizontales et verticales des seuils, linteaux, axes et tableaux des ouvertures existantes pour définir la proportion des devantures.
2. L'enseigne doit être peinte ou composée de lettres découpées appliquées sur la partie haute de la devanture ou intégrée à l'imposte de la vitrine.
3. La vitrine en elle-même est en recul par rapport au nu de la façade.

## A EVITER

- Peindre le rez-de-chaussée de la façade.
- Multiplier les inscriptions diverses sur la vitrine et les murs.
- Peindre les menuiseries avec des couleurs primaires, criardes ou en noir.
- Englober la porte d'entrée de l'immeuble dans la devanture.
- Les seuils en carrelages sont proscrits, la pierre locale est conseillée.



# ENSEIGNES EN APPLIQUE - LETTRES DECOUPEES OU PEINTES

Ce type d'enseigne est sans doute le modèle le plus adapté en centre historique, que les lettres soient découpées ou peintes sur la devanture ou sur la façade, au-dessus de la vitrine.



## CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE

1. Les lettres découpées permettent de respecter l'intégrité de la façade. Elles peuvent être disposées sur la façade, sur la devanture ou en imposte de la vitrine.
  2. L'emplacement de l'enseigne en applique ne dépasse pas le niveau du plancher premier étage et se limite dans ses dimensions à la largeur de la vitrine du commerce (hauteur maximum de 40 cm).
  3. Elles sont le plus souvent en métal ou en matériaux composites.
  4. Les lettres peuvent être peintes sur la devanture.
  5. Elles peuvent être disposées sur une imposte en verre sablé.
- Concernant l'éclairage, il est possible d'utiliser des leds, à couleur chaude, et non clignotants, en rétro éclairage et en arrêt nocturne.

## A EVITER

- Les bandeaux plaqués sur la façade, le plus souvent sans tenir compte des proportions de la vitrine.
- Multiplier les inscriptions diverses sur la vitrine et les murs.
- Les matériaux de mauvaise qualité, se fendillant ou se décolorant au fil du temps.
- Les éclairages violents, les néons.



Les protections solaires en toile, à enroulement, comportent un lambrequin sur lequel est inscrite l'enseigne. Ce système doit respecter le rythme des ouvertures.

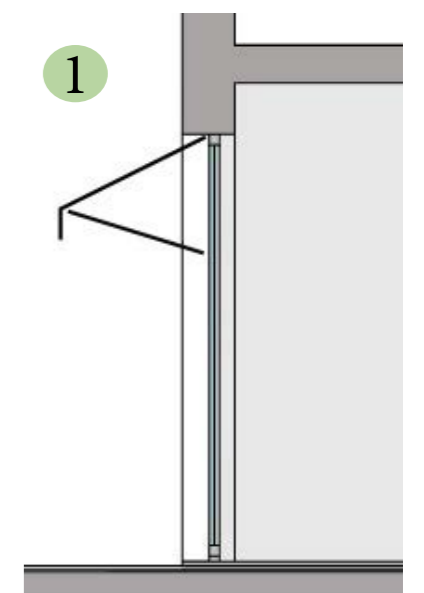
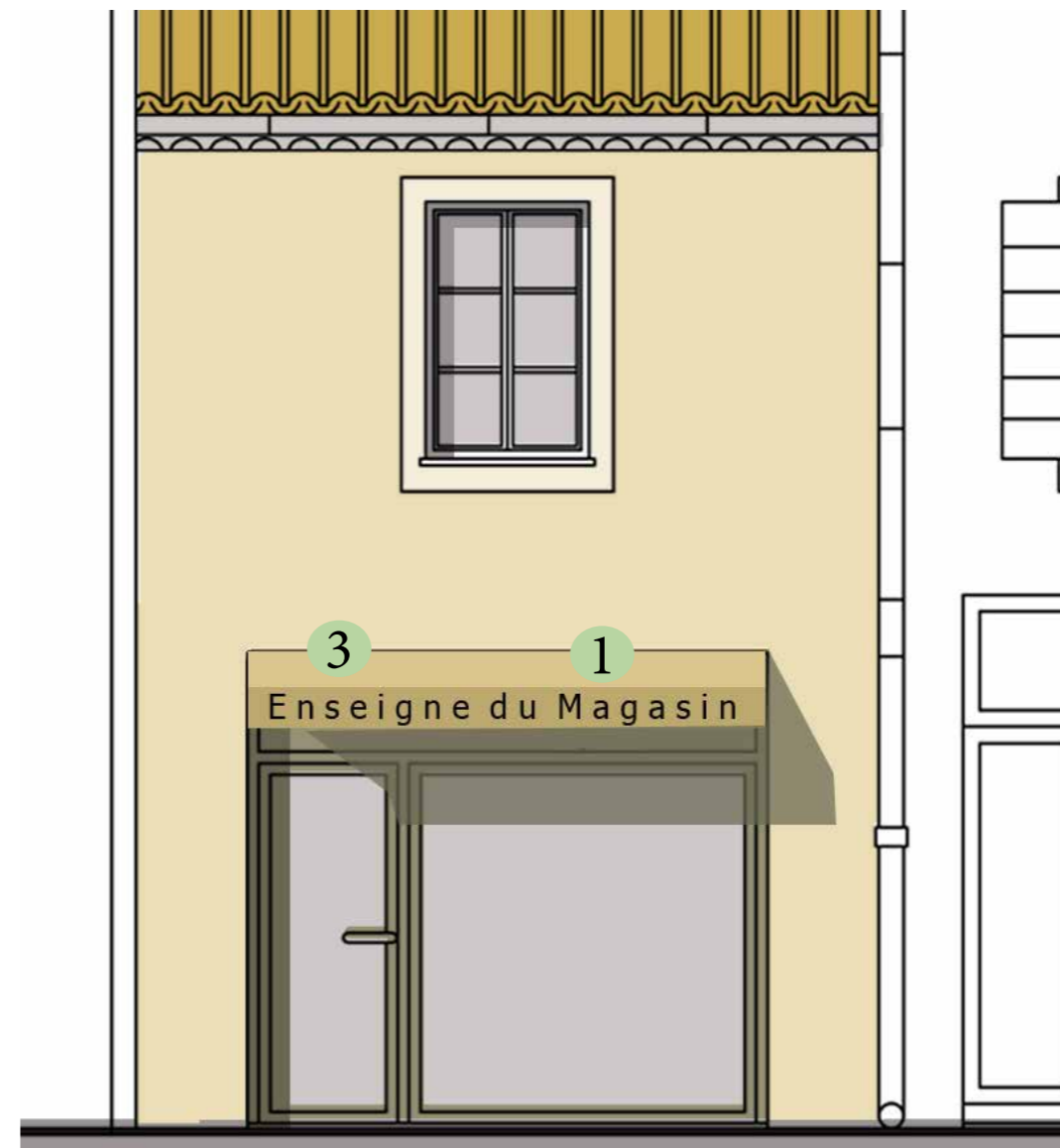


## CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE

1. La bâche et son enroulement doivent être intégrés au tableau de la vitrine.
  2. En cas d'ouvertures multiples, chacune recevra un élément.
  3. Les couleurs seront plutôt discrètes, gris, gris-beige, beige, couleur miel, teinte pastel, claire ou foncée.
- La bâche aura une profondeur maximum d'1m et ne devra pas déborder sur la voie. Son inclinaison sera de 30% maximum et sa hauteur supérieure à 2m20 pour ne pas gêner les piétons.

## A EVITER

- La bâche et son enroulement plaqués sur la façade.
- Le système qui s'étale sur toute la façade et qui ne respecte pas la largeur des vitrines et ouvertures.
- Les bâches multicolores et de couleur criardes.
- Les motifs et les rayures.



Les enseignes drapeau complètent le dispositif en applique. Elles permettent une meilleure visibilité du commerce mais doivent toutefois rester discrètes. Elles peuvent être l'occasion

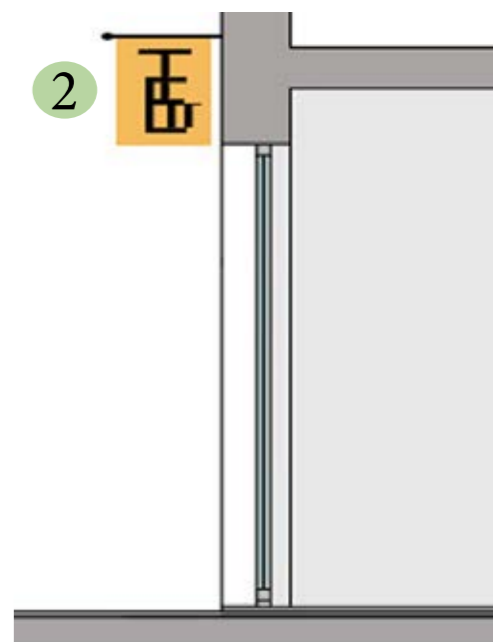


## CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE

1. Ces enseignes verticales ne sont autorisées qu'en rez-de-chaussée, sur la partie supérieure et à l'extrémité de la devanture ou de la vitrine. Elles ne doivent pas dépasser le niveau de l'appui de fenêtre du premier étage. Elles sont alignées avec les enseignes des immeubles voisins.
  2. Elles doivent être de taille raisonnable, débordant de 50 cm maximum et de hauteur équivalente. Elles ne doit pas gêner la circulation des véhicules et leur partie basse doit être au moins à 2m20 (accessibilité).
  3. Les enseignes peuvent être pleines, en lettres découpées, à motif, fer forgé, suspendues à une potence ou fixées sur le mur.
- Elles ne doivent pas être lumineuses et rester sobres.
  - Les matériaux doivent être pérennes, fer forgé, métal, bois de qualité, toiles de bâches renforcées.
  - Les enseignes (bandeau et drapeau) doivent se limiter au nom du commerce. Les informations annexes (téléphone, propositions de produit) sont relayées en vitrine par lettre peinte ou vitrophanie et ne doivent pas dépasser 20% de la surface vitrée.

## A EVITER

- L'enseigne qui s'étale sur plusieurs étages.
- La multiplication d'enseignes. Une seule suffit.
- Enseigne trop basses et gênant le passage.
- Enseignes lumineuses, clignotantes, sauf exception professionnelle (pharmacie par exemple).
- Les matériaux de mauvaise qualité se désagrégeant.





En entrée de ville et le long des boulevards, les établissements commerciaux sont de taille imposante et les enseignes nécessitent une bonne visibilité. Malgré cela le principe de lettres découpées ou d'installations de logos de façon réfléchiée sont le meilleur moyen de contribuer à la qualité des constructions.

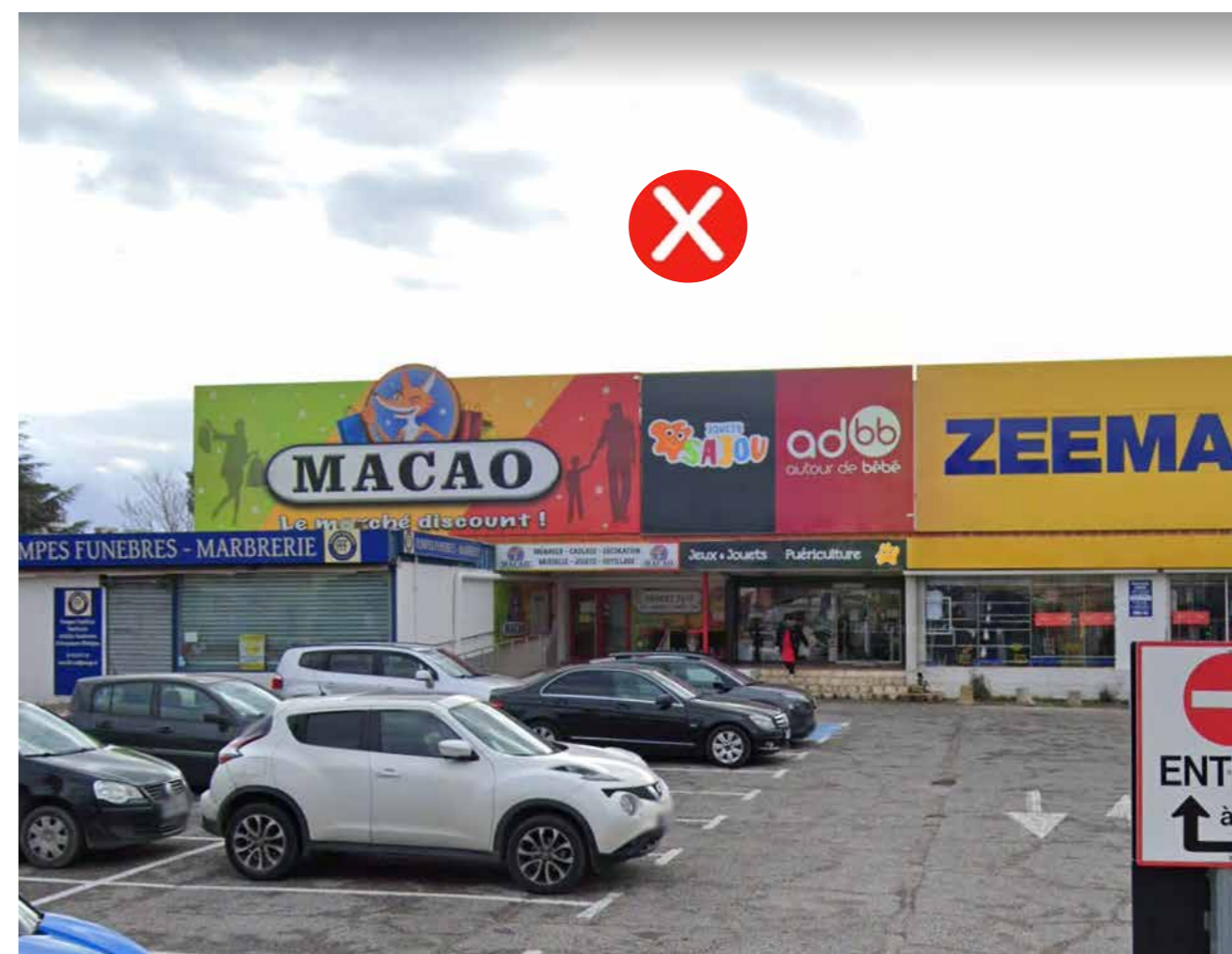


## CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE

1. Les enseignes doivent être positionnées de façon équilibrée par rapport à la taille de l'établissement et apporter une plus-value.
  2. La simple pose de logo dans un angle de la construction suffit à la signaler.
  3. Il faut adapter la taille de l'enseigne par rapport à la façade.
- Dès la conception du bâtiment, commerce, artisanat, entreprise, bureaux, l'enseigne doit faire partie du projet.
  - Quelque soit le matériau employé il doit être de qualité afin d'éviter qu'il ne se fendille et ne se décolore.

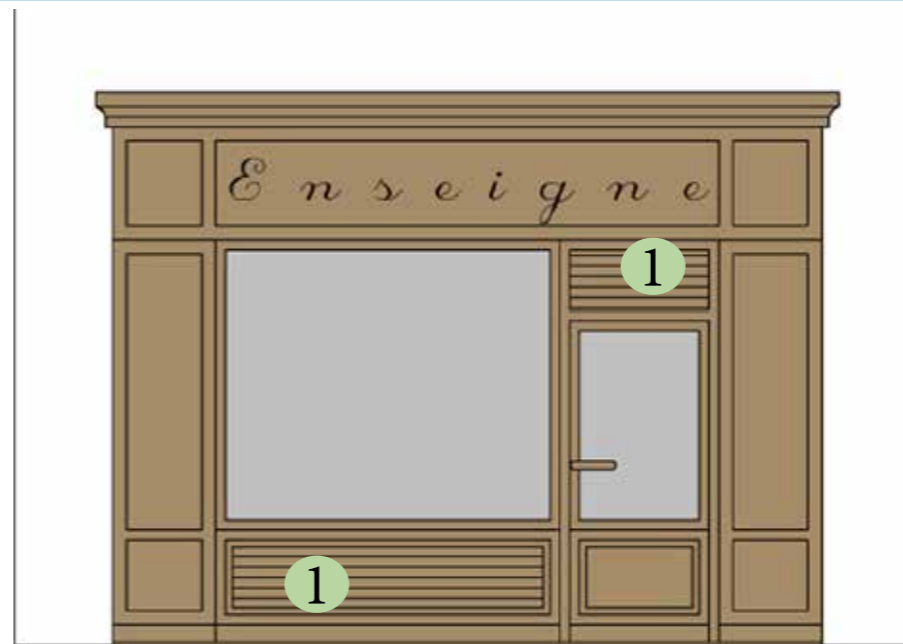
## A EVITER

- La pose de panneaux sans recherche d'alignement ou d'équilibre avec la construction et les ouvertures existantes.
- Les enseignes énormes et criardes.
- Les éléments placés au-dessus de l'acrotère, souvent surdimensionnés, ou de la toiture.
- La multiplication de panneaux plaqués sur les façades et les clotures ce qui donne un mauvais signal concernant l'entreprise.



A proscrire, les enseignes très voyantes, hautes, dépassant la toiture du bâtiment d'origine.

Les climatiseurs et éléments techniques positionnés en façade perturbent fortement la lisibilité de l'immeuble et nuisent à l'image du commerce. Leur installation doit être pensée lors de la conception de la devanture commerciale. Ces éléments techniques doivent être étudiés de manière à ne pas être visibles de la voie publique, et de manière à ne pas gêner le voisinage que ce soit visuellement ou sonorement.



## CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE

1. Le bloc de climatisation peut être placé derrière la vitrine pour peu que celle-ci ait été conçue pour cela. Il peut être en imposte ou en allège derrière des ventelles de la même couleur que la menuiserie.
  2. Le bloc peut être positionné derrière un volet persienné d'une ancienne fenêtre ou d'une ouverture créée.
- Il est parfois possible de l'installer dans les caves ou les combles.
  - De nouveaux systèmes existent ne nécessitant pas de blocs extérieurs mais une simple aération.
  - L'évacuation des condensats ne doit pas se faire sur le domaine public ou la propriété voisine.

## A EVITER

- Les blocs placés sur la façade.
- Lors d'un projet de commerce neuf, ne pas prévoir d'emplacement discret, soit dans la vitrine, soit dans un espace dédié de type cours ou fenêtre condamnée.

Article 13-G des Dispositions générales du PLU : « Aucun élément technique (climatiseur, antenne...) n'est autorisé en saillie des façades sur voies. Leur visibilité depuis l'espace public reste exceptionnelle. Les climatiseurs peuvent néanmoins être encastrés dans la façade et masquée par une grille en harmonie avec le style de la construction, sans saillie par rapport au nu de la façade ».



Afin de se protéger du vandalisme et du vol, les commerces ont besoin de systèmes de protection efficaces. Toutefois ils se doivent d'être discrets car, en fonction du système choisi, cela peut dégrader la qualité et l'harmonie de l'ensemble commerce et façade.

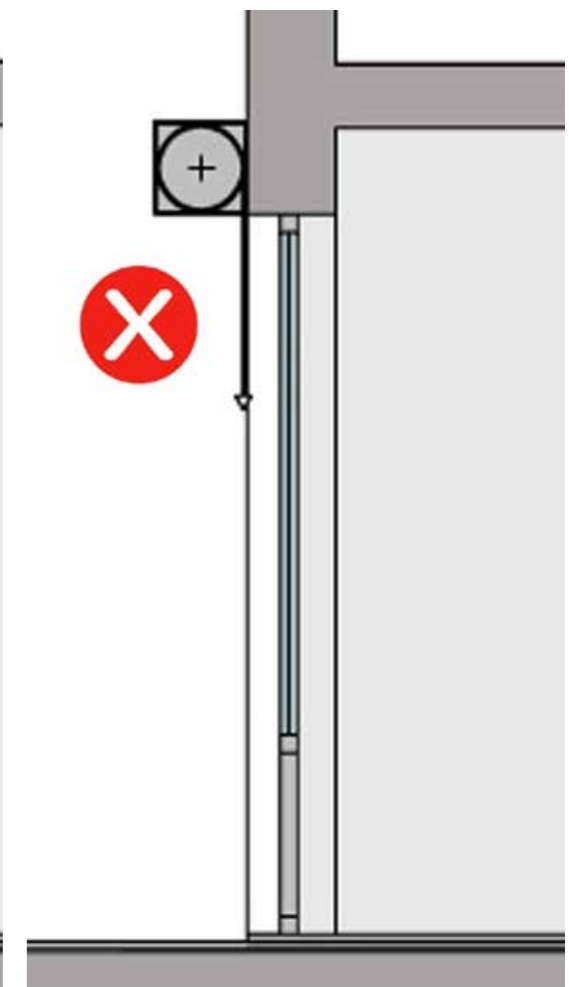
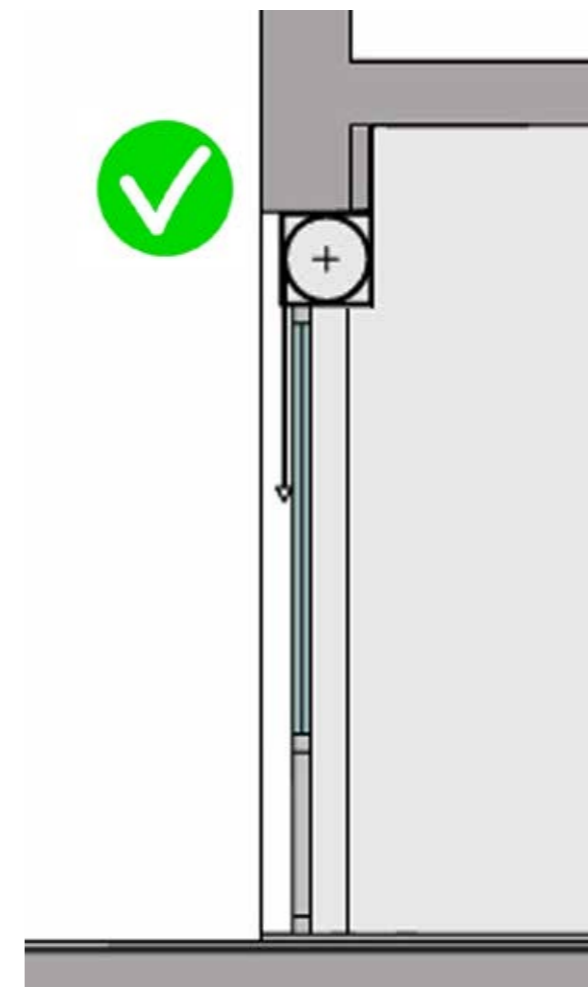
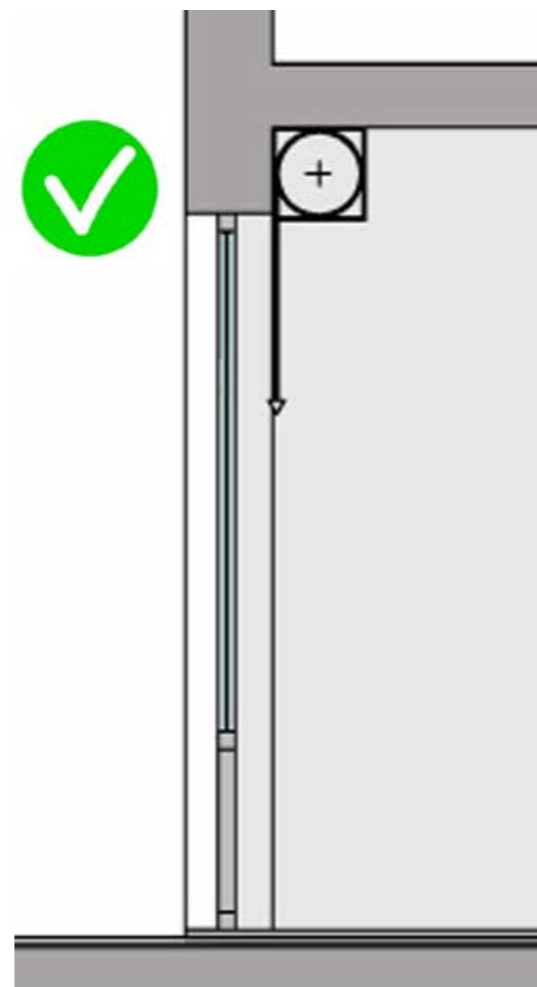


## CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE

1. Les devantures anciennes possédaient un ensemble de coffres latéraux recevant les volets pliables de protection. Leur restauration ou remplacement par un système identique est vivement encouragé.
- Les systèmes les plus fréquents sont constitués de grille se roulant dans un coffre métallique à placer à l'intérieur du commerce.
  - Les vitrages anti-effraction sont conseillés.
  - Des systèmes à base de rideaux ou de lames verticales permettent de cacher ce qui est exposé dans la vitrine. Ils sont disposés à l'intérieur.

## A EVITER

- Le coffre de grille placé à l'extérieur, en saillie de la façade.
- Les grilles en accordéon plaquées sur la façade.





# MONTEUX

[www.monteux.fr](http://www.monteux.fr)



## **CONTACT MAIRIE**

**Service aménagement : 04 90 66 97 04**

*Mairie de Monteux*

*28, Place des Droits de l'Homme – CS50074*

*84170 Monteux*

*ville.monteux@monteux.fr – [www.monteux.fr](http://www.monteux.fr)*